

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1638

présenté par

Mme Thill, M. Lassalle, M. Meyer Habib, Mme Ménard, M. Evrard et Mme Bassire

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 47 par la phrase suivante :

« Le rapport d'évaluation précise, entre autres, le coût financier exact des nouvelles dispositions relatives à la procréation médicalement assistée supporté par la sécurité sociale et l'éventuel marché financier qui en découle. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'extension de la PMA pour toutes représente un coût non négligeable supporté par la solidarité nationale qui doit être porté à la connaissance de nos concitoyens, puisque chacun y participe.

Si un éventuel marché financier quel qu'il soit, a pu s'installer grâce aux nouvelles dispositions de la PMA, le Parlement doit en être informé.